

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU BUREAU FEDERAL
N°6/2022 - 19 MAI 2022
SIEGE DE LA FFA & VISIOCONFERENCE

Présidence	André Giraud
Présents	Jean-Marie Bellicini, Dominique Carlac'h, Marcel Ferrari, Arnaud Flanquart (visio), Jean-Jacques Godard, Jean Gracia, Michel Huertas, Emmanuelle Jaeger, Christine Mannevy, Alain Martres, Martine Prévost (visio), Alain Talarmin (visio), Jean Thomas, Didier Vareecke (visio), Christine Virlouvét
Assistent	Jean-Marc Beraud (Président du CNL), Fabrice Dubuisson (Groupe de travail comités départementaux), Souäd Rochdi (Directrice générale)
Excusés	Anne Tournier-Lasserve (pouvoir à André Giraud) Patrick Ranvier (DTN)

- Début de la réunion à 17h -

1. OUVERTURE

André Giraud souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déroule l'ordre du jour.
Il adresse ses vœux de prompt rétablissement à Didier Vareecke, qui a subi récemment une opération chirurgicale et qui participe à la réunion en visioconférence.

Il annonce que, suite à une consultation par courriel, le Bureau a validé la liste des épreuves de running labellisées pour 2022.

2. APPROBATION DU PV N° 5 DU 7 AVRIL 2022

Jean-Marie Bellicini indique que différentes précisions ont été prises en compte, et soumet ce procès-verbal à l'approbation des membres du Bureau.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. INTERVENTION DU PRESIDENT

- André Giraud tient en premier lieu à remercier chaleureusement toutes les personnes et structures qui ont contribué à la parfaite organisation du **congrès fédéral à Mulhouse**. Ce fut une assemblée générale particulière, au cours de laquelle on sentait le plaisir de se retrouver dans une très bonne ambiance.

Les ateliers du vendredi, bien préparés par les services et les élus référents, ont connu un réel succès. Les différents intervenants ont pu répondre aux questions posées.

Toutes les résolutions ont été approuvées à une large majorité. Le Président remercie le Trésorier général et tous les services pour le travail de présentation effectué en amont. Le budget 2022, prenant en compte un plan d'investissement et d'accompagnement des structures orienté vers l'avenir, nécessitant une augmentation de 6 euros de la licence fédérale a été approuvé avec près des 2/3 des voix. Les explications sur l'utilisation de ces 6 euros avaient été données lors des assemblées générales des ligues par les représentants du Bureau fédéral qui avaient commenté un Powerpoint explicatif.

La proposition de date unique de début de saison a été approuvée à une très large majorité. La méthode de travail et les conclusions de six mois de réunions de toute une équipe ont été présentées par Didier Vareecke. C'est un exemple à suivre pour d'autres projets de réforme.

- Au cours des dernières semaines, André Giraud a répondu à plusieurs **invitations**.
 - Il était présent à Tarbes pour l'inauguration d'une nouvelle salle multisports, l'Usine (friche industrielle), qui comporte un anneau de 200 m, des sautoirs, etc.

- André Giraud a assisté au départ en retraite du Président de la MAIF et a pu faire connaissance avec son successeur qui « aime le sport ».

- Le Président a rencontré Jean-Philippe Asensi, Président de l'Association nationale de la performance sociale du sport (ANPSS), qui travaille pour l'inclusion dans les quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) par le développement du sport. Le judo est déjà à pied d'œuvre. C'est un projet qui pourrait concerner 200 clubs d'athlétisme avec des possibilités de créations d'emplois.

- André Giraud rappelle les opportunités d'emplois offertes par le dispositif « Campus 2023 », initié par la fédération française de rugby, dans le cadre de la coupe du monde de rugby 2023. De réelles possibilités existent pour débloquer des emplois, à condition que nos structures déconcentrées et nos clubs en fassent la demande avant le 30 juin. Nous devons donc rapidement communiquer à ce sujet.

- A Clermont-Ferrand, le Président a signé deux conventions, l'une avec la ville, l'autre avec la métropole. Différents projets sont prévus, dont l'organisation des Championnats de France élite en salle 2023 au stadium Jean-Pellez à Clermont-Métropole.

- André Giraud a assisté à la belle soirée d'hommage à Michel Samper, organisée au PUC, son club de cœur, où il a été athlète (plusieurs fois champion de France, (très nombreuses

sélections internationales) et qu'il a présidé pendant de longues années. Sa réussite, tant dans sa carrière sportive que professionnelle, et son investissement continu dans le mouvement associatif, est un exemple pour tous.

- A Fontainebleau, accompagné de Patrick Ranvier et de Christine Virlovet, André Giraud a été reçu par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne. La convention existante a évolué pour mieux développer l'athlétisme avec des stages, etc. Ils ont ensuite été reçus par le général qui dirige le Centre National de la Défense et ont assisté au meeting de Fontainebleau dans un stade rénové.

- André Giraud communique ensuite diverses **informations**.
 - Il officialise le fait que Jean-Marc Beraud, Président du Conseil national des ligues (CNL, ex CNDLT), est invité permanent aux réunions du Bureau fédéral et du Comité directeur.

- Suite à la nouvelle loi sur l'organisation du sport, des réunions vont avoir lieu avec des fédérations « jumelles » à la FFA à propos du certificat médical d'aptitude à la pratique sportive.

- Le Président donne ensuite la parole à Marcel Ferrari qui commente une **étude sur les licences**.

Ce dernier présente un tableau (annexe) qui compare l'évolution, de date à date, du nombre de licences pour chaque ligue métropolitaine depuis 2017, donc après la fusion des ligues. Ces comparaisons montrent que les ligues qui se sont professionnalisées avant le covid, ont su mieux résister, voire progresser ; d'où l'importance du Plan d'investissement et d'accompagnement des structures qui a été voté lors de l'assemblée générale.

Avant même le 31 août de cette année, deux ligues ont dépassé leur record absolu de licences.

Marcel Ferrari a également commencé une étude comparative par type de licences, qui est intéressante. Certaines ligues sont très en retard pour les licences compétitions, d'autres (ou les mêmes) pour les licences santé et running.

Une étude par comité permettrait de cibler encore plus précisément les problèmes rencontrés dans ces structures.

4. CONSEQUENCES DE LA DATE UNIQUE DE DEBUT DE SAISON

Didier Vareecke rappelle d'abord que le vote positif des délégués de clubs à Mulhouse, fait suite à un gros travail d'équipe avec de nombreuses contributions émanant de participants issus de toutes les familles de l'athlétisme.

Il fait ensuite un point rapide sur les conséquences du choix de fixer la date unique de début de saison au 1^{er} septembre. C'est désormais aux commissions techniques, mais aussi aux ligues, aux comités départementaux et aux clubs d'imaginer un nouveau calendrier sportif avec des formats de compétitions modernisés. Des propositions d'un calendrier futur seront présentées au Comité directeur du 3 juin, qui prendront en compte une nécessaire période transitoire pour l'automne prochain.

5. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES

➤ André Giraud rappelle d'abord que l'ANS a confirmé que nous serions accompagnés pour les créations d'emplois. Chaque ligue désireuse de bénéficier d'un emploi, doit en informer rapidement la DRAJES qui pourra débloquer l'aide de l'ANS à hauteur de 12K€. Les dépôts des demandes doivent être faits sur une plateforme ad hoc. Si celle-ci est fermée, il faut demander sa réouverture.

Pour le moment, chaque ligue ne peut faire qu'une seule demande. Il est aussi rappelé que la personne formée n'aura pas pour vocation d'assurer un encadrement sportif.

Une personne-ressource à la FFA pourra communiquer des informations sur la démarche, le calendrier, etc.

En ce qui concerne les services civiques, c'est Anne Tournier-Lasserve qui pilote ce dossier.

Les comités départementaux ou les clubs peuvent commencer à chercher la personne qui répond aux différents critères pour un recrutement.

La Fédération met en place un mode opératoire avec des trinômes dans trois secteurs :

- transformation et modernisation de la FFA (digitalisation),
- emplois/formation/professionnalisation,
- services aux adhérents/animation réseaux.

Ces trinômes (élus, salariés, membres de la DTN) accompagneront les demandes.

Les présidents de ligues pourraient se réunir dans l'après-midi du 18 juin, avant le meeting Diamond League de Charléty.

A ce propos, le Bureau propose d'inviter les délégués de clubs au meeting. Le remboursement du trajet se fera sur la base des remboursements prévus pour les congrès fédéraux en prenant en compte le trajet depuis le domicile. L'hébergement sera offert à celles et ceux qui le souhaitent dans la limite des places disponibles.

➤ Arnaud Flanquart présente ensuite le dispositif « Campus 2023 ».

C'est dans le cadre de la coupe du monde de rugby 2023 que la fédération française de rugby a imaginé ce dispositif ayant pour vocation de favoriser la professionnalisation au sein des associations sportives.

La possibilité est offerte à notre Fédération de **bénéficier d'une centaine d'emplois selon les modalités détaillées dans l'annexe jointe à ce PV**. Le dispositif permet de recruter, former, puis embaucher des jeunes de 18 à 23 ans qui suivront une formation appropriée selon leur niveau d'étude actuel et selon les compétences qu'ils souhaitent acquérir, hors animation sportive.

André Giraud souligne tout l'intérêt qu'il y a à saisir cette opportunité qui concerne non seulement nos structures déconcentrées et nos clubs, mais aussi certains de nos licenciés. D'où l'importance de communiquer rapidement à l'ensemble de notre famille athlétisme, car les demandes doivent être faites d'ici fin juin. Notre Fédération pourrait être l'une des premières à profiter de ce dispositif intéressant.

6. TEXTES REGLEMENTAIRES

Jean Gracia présente ensuite les différents textes (annexe) qui devront être validés, pour certains par le Comité directeur du 3 juin qui se tiendra en visioconférence, et pour d'autres, par le Comité directeur plénier qui aura lieu à Caen le 24 juin.

Ces textes concernent les Règlements généraux et font suite au choix d'une date unique de début de saison, au contrat d'engagement républicain et aux conséquences de l'application de la loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

Certains textes devront également être approuvés lors de l'assemblée générale qui aura lieu fin avril 2023 à Maignane.

7. INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL

- Jean-Marie Bellicini attire l'attention de tous sur l'augmentation des **problèmes liés à des comportements inadaptés**, incivilités, violences de tous ordres, tant verbales que physiques, etc. Certains de nos dirigeants, entraîneurs, athlètes, ne sont plus capables de se maîtriser ! Ce qui est, par exemple, diffusé sur les réseaux sociaux est révélateur.

Michel Huertas confirme l'augmentation de plaintes de délégués techniques running, victimes de menaces, d'insultes verbales ou écrites de la part de dirigeants de niveau régional, voire national. Il rappelle que les délégués techniques sont, comme nous tous, des bénévoles et seraient heureux que la FFA les assure de son soutien.

Le Secrétaire général indique que le comité d'éthique et de déontologie peut être saisi des cas de manquements au comportement éthique. Selon la gravité des faits, le CED peut transmettre le dossier à l'organe disciplinaire de première instance, habilité à prononcer des sanctions.

Jean-Marie Bellicini réitère la demande qu'il a formulée lors de la dernière réunion du CNL à destination des présidents de ligues. Le CED a besoin dans chaque ligue de « référents éthique » pour l'aider dans ses enquêtes.

Le Secrétaire général rappelle aussi le souhait de la commission mixité d'avoir un(e) représentant(e) dans chaque ligue.

- Marcel Ferrari fait un point sur la **campagne PSF 2022**.

Tous les dossiers sont en phase d'instruction qui se terminera le 7 juin. Les clubs ont déposé 390 dossiers, soit 22 de plus qu'en 2021, les comités départementaux, six de moins ; même nombre pour les ligues, 16, y compris les ligues d'Outre-mer.

Comme l'année passée, des trinômes, composés d'un élu du Bureau, d'un salarié et d'un représentant de la DTN, examinent les dossiers. Le montant total attribué à l'athlétisme par l'ANS est presque équivalent à celui de 2021, soit 2,627M€ au lieu de 2,666M€.

- Jean Gracia prend ensuite la parole pour évoquer différents points d'ordre administratif.
 - Il présente le tableau des représentations nationales pour les principales compétitions de mai et juin.

- A propos des records absolus masters, il précise qu'à l'instar des règles de World Athletics et de European Athletics, le Bureau fédéral propose au Comité directeur qu'aucun contrôle antidopage ne soit exigé pour ces records. Cette règle ne s'appliquera pas si le record absolu master était en même temps un nouveau record de France toutes catégories.

- A partir du 1^{er} juillet, les réunions du Bureau fédéral reprendront le rythme d'avant covid, soit une réunion par mois, toutes en présentiel avec possibilité pour celles et ceux qui ne pourraient exceptionnellement pas être présents, de suivre la réunion en visioconférence. Les modifications de dates des différentes réunions (Bureau fédéral et Comité directeur) de septembre à décembre sont présentées.

- Jean Gracia s'interroge ensuite sur l'anonymat total des votes en AG. Il n'est évidemment pas question de supprimer l'anonymat pour les votes nominatifs concernant des personnes. Mais il fait remarquer que pour nos instances politiques régionales, nationales (Assemblée nationale et Sénat) et européennes, l'anonymat n'existe plus. Chaque citoyen peut savoir quel a été le vote de son député, sénateur, député européen pour chaque question ou proposition soumise au vote.

André Giraud, attendu par ailleurs, quitte la réunion et demande à Jean Gracia, Vice-président, de prendre la présidence de la séance.

8. POINT FINANCIER

- Jean Thomas se réjouit tout d'abord de la confiance que lui ont accordée les délégués de clubs en approuvant les comptes 2021 à 97%. C'est la reconnaissance des efforts de chacun qui a permis d'arriver à un quasi-équilibre de cet exercice financier.

- Le vote du budget 2022 (65% des voix) se comprend, compte tenu de l'augmentation de 6 euros de la licence fédérale, proposée dans le cadre du très ambitieux Plan d'investissement et d'accompagnement des structures.

- Comme chaque année il y aura une révision union budgétaire fin juin.

- Le Trésorier général rappelle enfin que les différentes notes de frais doivent être transmises à :

- l'adresse mail comptabilite@athle.fr ou

- à l'adresse postale de la FFA - Service comptabilité - 33 avenue Pierre de Coubertin
75013 Paris

9. INTERVENTION DE LA DIRECTRICE GENERALE

- Souäd Rochdi indique que la billetterie pour le meeting de Paris (18 juin) est en avance par rapport aux prévisions. La billetterie pour les Championnats de France élite (25-26 juin) est normale.

- La prochaine campagne d'adhésions bénéficiera d'une nouvelle identité visuelle. Un nouveau logo « équipe de France » sera bientôt présenté.

- Un webinaire « réussir sa rentrée de club », aura lieu fin juin à destination des dirigeants de clubs.

- Lancement du plan de recrutement avec, en premier lieu, la diffusion de l'offre d'emploi d'un chargé RH

- La FFA a répondu à l'appel d'offres lancé par le COJO pour l'organisation des épreuves sur route dans le cadre des JO 2024. Nous aurons la réponse fin juin-début juillet.

Marcel Ferrari est chargé de piloter le recrutement des volontaires pour les JO. World Athletics a transmis la liste des différents postes à pourvoir. Il y a 205 juges et 250 « volontaires techniques ». Le déplacement et l'hébergement des juges seront pris en charge par le COJO. Marcel Ferrari souhaite que toutes les ligues soient concernées.

- La Directrice générale regrette qu'aucun accord n'ait pu être trouvé avec WA qui a un partenaire bancaire du Qatar. De ce fait, nous n'avons pas l'autorisation d'apposer le logo du Crédit Mutuel sur les tenues des membres de l'équipe de France présents à Eugene (USA) pour les championnats du monde. Cela entraînera pour la FFA une pénalité financière. Cependant, le logo du Crédit Mutuel figurera sur la tenue des Championnats d'Europe à Munich.

Jean Gracia indique que la dernière réunion de bureau de la saison sportive 2021-2022 aura lieu le 9 juin à 18h en visioconférence. Il remercie tous les participants à cette réunion et clôt la séance.

- Fin de la réunion à 20h -

Jean-Marie Bellicini
Secrétaire général

Alain Martres
Secrétaire général adjoint

Annexes

- Extraits du Powerpoint de la réunion
- Réunions BF et CD septembre-décembre

Ligues	2022	2021		2020		2019		2018		2017		31 août	
	Total	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Année	Total
ARA	31900	27444	16,2%	31494	1,3%	31580	1,0%	30736	3,8%	30131	5,9%	2019	31733
BFC	10466	8912	17,4%	10595	-1,2%	11052	-5,3%	10845	-3,5%	10368	0,9%	2020	11101
BRE	18262	15405	18,5%	18036	1,3%	18258	0,0%	18024	1,3%	17206	6,1%	2019	18290
CEN	11977	10529	13,8%	12533	-4,4%	12965	-7,6%	13048	-8,2%	12763	-6,2%	2018	13094
COR	1418	1210	17,2%	1661	-14,6%	1682	-15,7%	1775	-20,1%	1705	-16,8%	2018	1792
G-E	23393	19955	17,2%	25014	-6,5%	26349	-11,2%	26128	-10,5%	25601	-8,6%	2019	26499
H-F	25407	20803	22,1%	25853	-1,7%	27146	-6,4%	26697	-4,8%	26289	-3,4%	2019	27253
I-F	51393	42317	21,4%	50109	2,6%	52456	-2,0%	51787	-0,8%	50979	0,8%	2019	52657
NOR	15779	12819	23,1%	15803	-0,2%	16415	-3,9%	16208	-2,6%	15827	-0,3%	2019	16497
N-A	27846	23621	17,9%	28514	-2,3%	29369	-5,2%	29385	-5,2%	28258	-1,5%	2018	29486
OCC	24654	21243	16,1%	24884	-0,9%	25252	-2,4%	24908	-1,0%	24201	1,9%	2019	25308
P-L	25199	22360	12,7%	26861	-6,2%	27770	-9,3%	28169	-10,5%	27628	-8,8%	2018	28210
PCA	21368	17730	20,5%	20251	5,5%	21030	1,6%	21326	0,2%	20878	2,3%	2018	21442
FFA	300642	255783	17,5%	305368	-1,5%	315428	-4,7%	313200	-4,0%	306470	-1,9%	2019	316751

5.1

PLAN DE PROFESSIONNALISATION
Présentation du dispositif « Campus 2023 »

CONTEXTE

Le Comité d'organisation de la Coupe du Monde de Rugby « France 2023 » et la Fédération Française d'Athlétisme se sont rapprochés afin de faire bénéficier les clubs membres de la FFA d'un dispositif dénommé « Campus 2023 » ayant pour vocation de favoriser la professionnalisation au sein des associations sportives.

En effet, l'organisation du sport français connaît ces dernières années, un désengagement important conduisant à un turn-over des dirigeants et une crise du bénévolat.

C'est dans cette perspective, en collaboration avec le Ministère du Travail, que le Comité d'organisation France 2023 et la Fédération Française de Rugby se sont engagés pour permettre **le recrutement, la formation et l'embauche de 2023 apprentis, de 18 à 30 ans.**

Ceux-ci seront mis à disposition des ligues régionales, des comités départementaux et des clubs de rugby mais aussi dans toute autre discipline sportive, pendant la durée de leur formation jusqu'en octobre 2023.

L'ALTERNANCE ET CAMPUS 2023

L'alternance, c'est quoi ?

L'alternance associe le travail en entreprise avec l'enseignement théorique au sein d'une école.

Tous les niveaux de formation du CAP au BAC + 5 sont réalisables en alternance.

L'alternance est financée par l'entreprise et l'Etat.

Campus 2023, c'est quoi ?

Campus 2023 est le Centre de Formation des Apprentis (CFA) qui accompagne la nouvelle génération des professionnels du sport, du tourisme et de la sécurité événementielle, en lien avec le Comité d'organisation France 2023 (France 2023). Plus de 2023 jeunes vont profiter de l'organisation de la Coupe du Monde de rugby pour se former aux métiers du sport, du tourisme et de la sécurité. Les structures d'accueil, comme les unités de formation, sont réparties à travers tout le territoire, Outre-Mer compris, afin de proposer un enseignement régionalisé pour tous.

Cette opération permettra à votre structure, si celle-ci est sélectionnée par France 2023 de :

- Disposer d'une ressource pour vous aider à vous professionnaliser et à construire vos projets de développement ;
- Valoriser l'expérience et l'engagement des équipes dirigeantes et bénévoles sur vos territoires.

POURQUOI S'ENGAGER DANS LE DISPOSITIF CAMPUS 2023 ?

Dans le cadre du plan d'investissement et d'accompagnement des structures récemment voté, la Fédération Française d'Athlétisme s'est saisie de cette opportunité dans un agenda contraint afin de faire bénéficier l'athlétisme et notre réseau d'un dispositif existant éprouvé et adapté à nos besoins.

Répondre aux besoins en compétence des clubs

Aujourd'hui, le développement du sport amateur est rarement considéré comme un métier. Il repose sur l'investissement de milliers de bénévoles. Pourtant, les dirigeants du sport expriment le besoin de professionnels formés pour administrer et développer leurs clubs. Il y a les sportifs professionnels. Demain, il y aura les professionnels du sport.

Investir dans la jeunesse et laisser un héritage

Alors que les effets de la crise sanitaire pourraient être importants pour toute une génération, la FFA propose de s'engager au côté de France 2023 et fait le pari de la jeunesse à l'instar du plan "1 jeune, 1 solution".

En créant notamment un nouveau diplôme de niveau Bac+3 qui sera inscrit au RNCP (reconnu par l'Etat) qui sera légué au monde du sport, la FFA et ses clubs bénéficieront de la dynamique et de l'héritage de la Coupe du Monde de rugby France 2023,

EN PRATIQUE

Deux parcours de formation sportive sont proposés à la rentrée 2022 pour une durée de 14 mois (jusque novembre 2023).

Les alternants sont salariés de France 2023 et mis à disposition dans une structure sportive sélectionnée par le comité d'organisation et ses partenaires (dont la FFA).

France 2023 s'occupe de l'ensemble de la gestion administrative et financière et notamment de trouver les structures d'accueil des alternants sur les parcours de formation. Les candidats peuvent être recommandés par une structure d'accueil.

Le rythme d'alternance varie en fonction des unités de formation entre 2 jours de formation et 3 jours en structure ou 1 semaine de formation et 3 semaines en structure.

Les structures sportives bénéficieront des compétences des apprentis dans les domaines suivants :

- Gestion administrative
- Réglementation et juridique
- Gestion financière
- Communication
- Développement de la structure
- Marketing
- Partenariats et subventions
- Organisation d'évènements
- Développement durable

PROFIL DES CANDIDATS RECHERCHÉS

Chargé de mission d'une structure sportive (Bac+1)

- Profil :
 - Avoir entre 18 et 30 ans
 - Être titulaire d'un baccalauréat (prioritairement professionnel du secteur tertiaire dans les spécialités relatives à la gestion-administration, la vente, le commerce, l'accueil, l'animation ou la vie locale)
 - Avoir des compétences en langues étrangères (particulièrement en anglais)
 - Maîtriser les outils bureautiques (pack office)
 - Être titulaire du PSC1 ou équivalent (ou être inscrit à la formation)
 - Avoir une expérience dans le milieu associatif est un plus
 - Souhaiter une professionnalisation et une employabilité rapide dans le secteur sportif
- Diplôme
 - Un diplôme « socle » de niveau 4 enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles
 - Une certification complémentaire qui vise à consolider les compétences des apprentis dans les domaines de la gestion et/ou de l'administration d'une structure sportive.
 - Un enseignement en anglais adapté au niveau de chaque apprenant tout au long du parcours (Certification type TOEIC)
 - Des modules « campus 2023 » visant à permettre l'implication des apprentis dans la dynamique de l'organisation de la Coupe du Monde (immersion)

PROFIL DES CANDIDATS RECHERCHÉS

Administrateur d'une structure sportive (Bac+3)

- Profil
 - Avoir entre 18 et 30 ans
 - Être titulaire au 30 juin 2022 :
 - soit d'un diplôme de niveau 5 (BAC +2), idéalement dans les domaines de la vente, du commerce, du marketing et/ou de la communication, sciences de l'éducation
 - soit d'un DEJEPS/DESJEPS
 - Avoir des compétences en langues étrangères (particulièrement en anglais)
 - Maîtriser les outils bureautiques (pack office)
 - Être titulaire du PSC1 ou équivalent (ou être inscrit à la formation)
 - Une expérience dans le milieu associatif est un plus
- Formation :
 - Un diplôme « socle » de niveau 6 enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (voir le choix des diplômes ci-dessous en fonction de votre implantation géographique)
 - Une certification complémentaire (sera suivie lors du choix du diplôme socle Chef de Projets Événementiels) qui vise à consolider les compétences des apprentis dans les domaines de la gestion et/ou de l'administration d'une structure sportive
 - Un enseignement en anglais adapté au niveau de chaque apprenant tout au long du parcours (certification type TOEIC)
 - Des modules « campus 2023 » visant à permettre l'implication des apprentis dans la dynamique de l'organisation de la Coupe du Monde (immersion)
- Une complémentarité avec la Licence Professionnelle STAPS est possible sous certaines conditions

SITES DE FORMATION

Chargé de mission d'une structure sportive (Bac+1)*

- Albi/ Carmaux
- Aurillac
- Béziers
- Cap Breton
- Crest
- Lille
- Pontarlier
- Talence
- Toulouse

* Les sites de formation sont donnés à titre indicatif et sous réserve de l'ouverture des sessions en fonction du nombre de candidats sur chaque site de formation

SITES DE FORMATION

Administrateur d'une structure sportive (Bac+3)*

- Avignon
- Bayonne
- Béziers
- Bordeaux
- Chaponnay
- Dijon
- Lille
- Lyon
- Marseille
- Nantes
- Nice
- Nouméa
- Orléans
- Paris
- Perpignan
- Rennes
- Strasbourg
- Toulouse
- Tours
- Talence
- Valence
- Voiron

* Les sites de formation sont donnés à titre indicatif et sous réserve de l'ouverture des sessions en fonction du nombre de candidats sur chaque site de formation

COÛT ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES STRUCTURES SPORTIVES

Conditions d'éligibilité

Justifier de plus de 50 licenciés (pour les clubs)

Disposer d'un espace de travail avec connexion internet

Désigner un Maître d'apprentissage ayant une expertise dans l'activité visée par le parcours, un sens de la pédagogie et l'envie de transmettre. Il devra avoir un niveau de diplôme équivalent à celui préparé par l'alternant ou moins 2 ans d'expérience dans la gestion administrative ou sportive.

Coût

Le salaire de l'apprenti (base légale) et les frais inhérents à l'apprentissage (premiers équipements, aide pour le passage du permis de conduire) sont pris en charge par France 2023.

Néanmoins, en contrepartie de cette mise à disposition et pour s'assurer de l'engagement de votre structure, il vous sera demandé une participation symbolique en fonction du niveau de formation de l'apprenti :

Niveau BAC +1 : 40 € / mois

Niveau BAC +3 : 70 € / mois

AVANTAGES DU DISPOSITIF POUR L'APPRÉNTI

Salaire

Les apprentis bénéficient d'une dotation : ordinateur, équipement, 500€ d'aide pour passer le permis de conduire. La formation est gratuite et rémunérée dans le cadre du contrat d'alternance.

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti			
Situation	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	43% du Smic, soit 707,60 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 872,16 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 645,58 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2 ^{ème} année	51% du Smic, soit 839,25 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 003,81 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 645,58 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
3 ^{ème} année	67% du Smic, soit 1 102,54 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 283,56 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 645,58 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

AVANTAGES DU DISPOSITIF POUR L'APPRENTI

Autres actions en faveur des alternants

▪ Prise en charge des frais annexes et de déplacement

Le CFA Campus 2023 prend en charge, dans le cadre des jours de formation :

- L'hébergement, à hauteur de 6€ maximum par nuitée.
- La restauration, à hauteur de 3€ maximum par repas, pour 2 repas par jour. Le deuxième repas ne peut être pris en charge que si un hébergement est nécessaire.
- Aide au permis de conduire, les alternants pourront bénéficier d'une aide forfaitaire d'un montant de 500€, sous réserve du respect de la procédure.
- Prise en charge des frais inhérents aux déplacements imposés aux apprentis dans le cadre de ses missions ou de rassemblements régionaux, liés notamment à la Coupe du Monde.
- **Mise à disposition d'un équipement informatique: fourniture d'un ordinateur qui sera la propriété de l'apprenti à l'issue de la formation.**
- **Dotation Campus 2023:** Eden Park et France 2023 équiperont tous les alternants d'une dotation Campus 2023: sweat, polo, casquette, chaussures.
- **Mise à disposition d'une plateforme** permettant de faciliter la gestion de l'ensemble des procédures administratives et RH et du suivi de son parcours de formation en structure d'accueil et formation
- **Accompagnement suivi-socioprofessionnel:** tous les alternants de Campus 2023 seront accompagnés dans le cadre de la stratégie d'accompagnement suivi socio-professionnel et de la pérennisation de leur emploi, en partenariat notamment avec l'Union Nationale des Missions Locales.

ECHEANCIER

Recensement des besoins et établissement des fiches de poste

Les clubs souhaitant prendre part à ce dispositif sont invités à se rapprocher de la FFA avant le 31 mai 2022 en écrivant à l'adresse suivante :

ffa.campus2023@athle.fr

Un recensement des besoins sera réalisé par la FFA et un accompagnement spécifique sera proposé à destination des clubs retenus (fiche de poste, réunions thématiques...)

6 | TEXTES RÉGLEMENTAIRES

6.1 | **Modification des Règlements généraux**

Propositions de modifications à faire valider par le Comité directeur du 3 juin

- Conséquences du choix de date unique de début de saison
- Période de mutation
- Contrat d'engagement républicain

Propositions de modifications à faire valider par le Comité directeur du 24 juin

- Règles de publicité
- Certificat médical (suite à la dernière Loi)

- ❑ Instauré par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et le décret du 31 décembre 2021.
- ❑ Condition essentielle pour l'obtention d'un agrément par une association
- ❑ Rappel : l'agrément est obligatoire pour une association pour obtenir des subventions publiques
- ❑ 7 engagements :
 - Respect des lois de la République
 - Liberté de conscience
 - Liberté des membres de l'association
 - Égalité et non-discrimination
 - Fraternité et prévention de la violence
 - Respect de la dignité de la personne humaine
 - Respect des symboles de la République

MODIFICATIONS ENVISAGÉES	ARTICLES IMPACTÉS
Contrat d'engagement républicain	<i>Article 1.1.3</i>
Charte d'éthique et de déontologie	<i>Article 1.1.3</i>
Période pour la fusion des Clubs	<i>Article 1.3</i>
Période pour les créations ou modifications d'ententes de Clubs	<i>Article 1.4</i>
Changement de catégorie d'âge	<i>Article 2.2.2</i>
Période de mutations	<i>Article 2.3</i>

6.2

Loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France

Principales modifications impactant la réglementation fédérale

IMPACTS RÉGLEMENTAIRES	DATE D'EFFET
<p>Prise en charge de l'accompagnement juridique et psychologique des victimes de violences sexuelles, physiques ou psychologiques, ainsi que des frais de procédure engagés par les victimes, par les assurances liées à la Licence. → Révision du contrat d'assurance</p>	Dès que possible
<p>Obligation de déclaration de situation patrimoniale élargie aux Vice-présidents, Secrétaire général et Trésorier général de la Fédération.</p>	Dès que possible
<p>Le Comité d'éthique et de déontologie est désormais compétent pour connaître les intérêts des membres des instances dirigeantes de la Fédération et des Ligues régionales, ainsi que des Commissions. Il lui appartient de fixer la liste des instances dont il veut obtenir des membres une déclaration d'intérêt.</p>	Dès que possible
<p>Fixation des conditions d'exigence et de périodicité du certificat médical désormais confiée à la Fédération.</p>	01/09/2022

Principales modifications impactant la réglementation fédérale

IMPACTS RÉGLEMENTAIRES	DATE D'EFFET
Parité stricte dans les instances dirigeantes de la Fédération.	AG 2023
Modification du corps électoral de l'Assemblée générale électorale de la FFA afin d'y intégrer chaque club affilié à hauteur de la moitié des voix au moins.	AG 2023
Intégration des sportifs de haut niveau au sein des instances dirigeantes de la Fédération.	AG 2023
Intégration des entraîneurs et des officiels au sein des instances dirigeantes de la Fédération.	AG 2023
Limitation à trois du nombre de mandats pour un même Président de Fédération.	AG 2023

Principales modifications impactant la réglementation fédérale

IMPACTS RÉGLEMENTAIRES	DATE D'EFFET
Permettre dans les Statuts, l'affiliation des structures régionales ultramarines à des fédérations continentales reconnues par la fédération internationale et ainsi permettre que ces structures régionales organisent des compétitions internationales à caractère régional ou continental et constituent des sélections en vue d'y participer au nom de la France et de la région ultramarine dont relèvent les sportifs.	AG 2023
Limitation à trois du nombre de mandats pour un même Président de Ligue régionale.	AG 2023
Parité stricte dans les instances dirigeantes des Ligues régionales.	AG 2027

7.6 | Réunions du Bureau fédéral et du Comité directeur

Toutes les réunions en présentiel 17h – 20h30
suivies d'un repas pris en commun

~~Mercredi 31 août~~

~~Mercredi 21 septembre~~

~~Jeudi 13 octobre~~

Mercredi 2 novembre

~~Mercredi 23 novembre~~

~~Jeudi 15 décembre~~

~~Vendredi 30 septembre et samedi 1^{er} octobre~~

Mercredi 7 septembre

Jeudi 6 et vendredi 7 octobre

Mercredi 2 novembre

Mercredi 7 décembre

Vendredi 14 et samedi 15 octobre